



Succesion voiture suite à décès

Par **vergobret**, le **06/12/2010 à 20:16**

Bonjour,
Mon père vient de décéder il y a un mois et disposait d'un véhicule.
Nous sommes deux héritiers.
L'autre héritier a entamé une démarche avec un notaire qui, [s]sans me consulter[/s], a, contacté l'assurance afin de mettre fin au contrat.
Je viens de recevoir un courrier de l'assureur m'informant de la résiliation du dit contrat à compter du début du mois.
Est-ce normal ?
Sachant que j'utilise ce véhicule et la succession non établie, quel peut être mon recours ?
Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement

Par **Marion2**, le **06/12/2010 à 20:28**

Bonsoir,
L'assurance ne pouvait plus être au nom de votre père, puisque DCD.
Ce véhicule vous appartient maintenant, ainsi qu'à votre frère.
Si votre frère est d'accord pour vous laisser ce véhicule, il va falloir que vous preniez une assurance et que vous lui régliez la moitié de sa valeur.
Un garagiste pourra l'estimer.
Y a t'il des biens immobiliers, ce qui nécessiterait obligatoirement l'intervention d'un notaire.
Sans biens immobiliers, un notaire n'est pas obligatoire.

Par **vergobret**, le **06/12/2010 à 20:38**

Je comprends bien mais cela signifie que le véhicule n'est plus assuré et ce jusqu'à ce que nous nous entendions sur les termes de la succession (ce qui ne sera sûrement pas le cas).
Ne puis-je y remédier ?
Je ne peux donc plus l'utiliser ?
Cette voiture va-t-elle rester non assurée sur une place de parking ?
Merci d'avance

Par **Marion2**, le **06/12/2010 à 21:08**

Il est bien évident qu'il faut une assurance, surtout si elle reste sur un parking. Il y a des assurances spéciales pour ce cas. Il faut que votre frère et vous partagiez le montant de l'assurance. qui sera à votre nom, au nom de votre frère, ou des deux. Si vous avez besoin de ce véhicule et que votre frère est d'accord, vous rachetez sa part. Vous n'êtes pas obligé d'attendre que la succession soit terminée.

Par **mimi493**, le **06/12/2010 à 23:50**

On peut assurer à son nom un véhicule appartenant à un tiers.

Par **toto**, le **07/12/2010 à 22:41**

pour racheter la voiture, il faut la signature de tous les héritiers rnsi une épouse de votre père est vivante , elle est également héritière.

Par **Marion2**, le **07/12/2010 à 22:59**

Expliquez nous toute la situation au lieu de tout sortir bribes par bribes ... tout le monde gagnera du temps. Quels sont les héritiers de votre père ? La voiture était-elle achetée avant le mariage de votre père ?